



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2017 sous le numéro de dépôt 3812

2017 005154

Le 26 AVR. 2017

ORDONNANCE

792 047 037

2013 B 430

Nous, **Jacky MORIN**, Président du Tribunal de commerce d'Angers, assisté du greffier **J. RICHARD**

2017/A/3812

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Désignons :

Le Cabinet AEC COMMISSARIAT, représenté par M. Frédéric CHEVALIER, 1 rue Edouard Nignon 44372 NANTES cedex 3

En qualité de commissaire aux apports ;

Concernant :

IN EXTENSO CENTRE OUEST (SACA)
8, rue Eugène Brémond
49300 CHOLET

Avec pour mission :

- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature effectués par la HOLDING MISERY ET ASSOCIES (RCS LA ROCHELLE 537 913 048) à IN EXTENSO CENTRE OUEST (RCS ANGERS 792 047 037),
- d'apprécier les éventuels avantages particuliers pouvant être stipulés,
- d'établir un rapport conforme aux prescriptions de l'article R 225-8 du Code de Commerce, qui sera tenu à la disposition des actionnaires huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appelée à statuer sur l'apport et le cas échéant sur des avantages particuliers,

Disons que la présente ordonnance sera notifiée par LRAR à :

IN EXTENSO CENTRE OUEST (SACA)
8, rue Eugène Brémond
49300 Cholet

et, le cas échéant, communiquée par lettre simple à son mandataire ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Disons que les dépens de la présente ordonnance, y compris les frais de greffe taxés et liquidés à la somme de 42.53 € TTC seront à la charge de la requérante.

Fait à Angers, le 26/04/2017

Le Greffier

J. RICHARD



Le Président

J. MORIN

